

### **ANNEXE 3 : Questionnaire relatif aux coûts de l'hébergement**

**La démarche d'objectivation des sous-jacents de la dépense et des facteurs de formation des prix d'une part, et de juste financement des opérateurs gestionnaires d'autre part, repose aujourd'hui sur deux axes :**

- **Un travail sur le modèle de tarification des CHRS, engagé par la Dihal en avril 2021.** Une série de concertations est prévue sur l'année 2021 pour identifier les voies d'amélioration et de transformation de la tarification de ces ESMS, avec l'objectif de mieux rendre compte des sous-jacents de la dépense et de la performance sociale des structures.
- **Un travail à lancer sur les déterminants des coûts de l'hébergement d'urgence.** Ce travail doit conduire à mieux objectiver les coûts de l'HU pour mettre en correspondance les prestations fournies et les financements reçus, et mieux prendre en compte les données conjoncturelles (foncier, surcoûts de la mobilisation en urgence ou en intercalaire, etc.). Une première remontée d'éléments qualitatifs est attendue pour l'été 2021. Vous trouverez ci-dessous les questions dont les réponses sont à transmettre à la Dihal par mail pour le 30 juillet 2021 à l'adresse [programmation@dihal.gouv.fr](mailto:programmation@dihal.gouv.fr). La Dihal est à votre disposition pour toute précision.

#### **Hébergement d'urgence (hors CHRS) :**

- a) Quel est le coût moyen constaté des places d'hébergement financées dans votre département sur le BOP 177, hors CHRS et hors hôtel ? Quels sont les coûts minimum et maximum et comment se fait la répartition des places sur cette échelle des coûts (indiquer le coût médian si possible) ?
- b) Quels sont les déterminants intrinsèques qui forment le coût d'une place d'HU et les facteurs extrinsèques qui influent sur lui ?
- c) Les financements des places d'HU dans votre département sont-ils corrélés aux prestations délivrées par les opérateurs gestionnaires ? Quel est selon vous le niveau soutenable de financement d'une place d'HU dans votre département et pour quelles prestations ?
- d) Quel est selon vous le surcoût généré par la mobilisation des places en urgence lors des périodes hivernales notamment ? Ce surcoût peut-il être évité en adoptant des modalités de gestion différentes ? En particulier, une dotation des régions en début d'année et la possibilité d'une visibilité pluriannuelle permettent-ils des gains financiers dans l'HU ? A quelle hauteur estimeriez-vous ces gains ?
- e) Quel est la part du coût qui est déterminée par « les murs » (location du bâtiment ; amortissement de l'investissement initial pour l'acquisition, la construction, la mise aux normes ou l'équipement) ?
- f) La mobilisation de places « intercalaires » (dans des bâtiments temporairement vacants, entre deux usages) génère-t-elle un surcoût et si oui de quel niveau ?
- g) Les modalités de négociation des prix avec les opérateurs gestionnaires pourraient-elles être optimisées ? Sur quels outils serait-il pertinent de s'appuyer (marchés publics, intégration dans les CPOM...) ?
- h) Faut-il généraliser l'enquête ENC à tout l'hébergement d'urgence ?

#### **Hôtel :**

- i) Quel est le coût moyen constaté des nuitées hôtelières financées dans votre département par le BOP 177 ? Quels sont les coûts minimum et maximum et comment se fait la répartition des places sur cette échelle des coûts (indiquer le coût médian si possible) ?
- j) Quels sont les déterminants intrinsèques qui forment le coût d'une nuitée hôtelière et les facteurs extrinsèques qui influent sur lui ?

- k) Préciser les modalités opérationnelles de réservation hôtelière sur le département. Les négociations avec les hôteliers se font-elles à la nuitée (personne hébergée) ? à la chambre ? (si à la chambre, sur la base d'une occupation réelle, normée ou négociée ?) Y a-t-il des intermédiaires entre l'hôtelier et l'opérateur de réservation (centrales de réservation) et quelle part ces intermédiaires représentent-ils dans le coût final de la nuitée ?
- l) Préciser les modalités opérationnelles de contractualisation avec les hôteliers. Ces modalités pourraient-elles être optimisées pour réduire les coûts et améliorer la qualité de la prestation ? La modalité de marché public vous semble-t-elle utile et adaptée, et sous quelles conditions ?
- m) Quelles autres modalités de réservation, facturation et paiement pourraient être optimisées pour réduire les coûts et améliorer la qualité de la prestation ? Quelles sont les conditions pour cela ?
- n) Une dotation des régions en début d'année et la possibilité d'une visibilité pluriannuelle permettent-elles des gains financiers dans l'achat des nuitées hôtelières ? A quelle hauteur estimeriez-vous ces gains ?